



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	15	17

Objet :

Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2025

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 19 septembre 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO,

Absents : Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés : Manon BLOQUE pour Corinne LEFEBVRE, N'Fissa BENSAID pour Cécile FABRE

Secrétaire de séance : Laure ZEROUALI

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des différents départs en retraite, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et gestion du pôle services à la population (état civil cimetière, élections,...) à compter du 1^{er} février 2025.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie C de la filière administrative, du cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif territorial.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (1 voix contre Mme BENSAID, 1 abstention M. CORCESSIN, 15 voix pour),

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°01c-19.12.2022 en date du 19 décembre 2022,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

- **DECIDE** de créer l'emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet de catégorie C à compter du 1^{er} février 2025.
- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme indiqué en annexe de la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent par voie statutaire et à signer les actes afférents.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Laure ZEROUALI

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr